

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1328

présenté par

M. Le Fur, M. Rémi Delatte, M. Masson, M. Quentin, M. Reiss et Mme Valentin

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 23.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa permet aux couples de consentir à ce que les embryons fassent l'objet de recherches. Aussi, il convient de le supprimer.